

MARCHE DES AFFAIRES ET SITUATION ÉCONO- MIQUE DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE



ANCILLO CANEPA

Trésorier de la Swiss Football League
et membre du Comité

Le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2020/21 fait état de recettes de l'ordre de CHF 43'333'849 et de dépenses d'un montant de CHF 43'328'849, avec un excédent de recettes de CHF 5'000. Grâce à une diminution des dépenses de CHF 1'260'359 et à des recettes supplémentaires de CHF 580'101, la distribution aux clubs a donc dépassé de CHF 1'840'460 le montant prévu au budget 2020/21. Dans le compte d'exploitation, il sera particulièrement question des positions budgétaires présentant une variation sensible.

DÉPENSES

FRAIS DE PERSONNEL

Par rapport au budget, les frais de personnel ont été moins élevés de CHF 80'470. Au niveau des salaires, on enregistre une économie de CHF 25'134. Des remboursements de frais moins élevés (- CHF 48'936) et des dépenses plus basses au niveau des frais divers du personnel (- CHF 14'671) sont compensés par des coûts plus élevés dans le domaine des travaux de tiers (+ CHF 23'233) et ils ont sensiblement soulagé l'ensemble des coûts du personnel en plus de la légère baisse enregistrée dans le domaine des assurances sociales.

FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS

En raison de la pandémie de Covid-19, une procédure simplifiée d'octroi des licences a également été effectuée au printemps 2021, avec, à nouveau, une économie notable des coûts (- CHF 60'772). D'autres économies ont également été enregistrées dans le domaine des assemblées générales (- CHF 18'877), suite à la réduction des activi-

tés des autorités (- CHF 106'118) ainsi qu'au niveau des contributions aux European Leagues (- CHF 17'550). Par conséquent, les dépenses présentent une diminution de CHF 223'641 par rapport au budget.

DÉPENSES MARKETING, MÉDIAS, PR

Le montant total des dépenses dans le département Marketing/Médias/PR est inférieur de CHF 326'546 à celui prévu au budget. Les économies ont surtout été réalisées dans les positions centre technique (- CHF 166'764), hospitalité (- CHF 96'850), divers coûts de mise en vigueur (- CHF 28'637) et communication (- CHF 45'614). La remise des SFL-Awards 2020 figure dans les livres avec un coût de CHF 32'694 (sans budgétisation).

TRAVAUX JURIDIQUES

Les travaux juridiques et les frais de procédure et de recours sont inférieurs de CHF 25'538 par rapport au budget. Cette économie est due au fait que durant la saison 2020/21, la SFL n'a fait face à aucun frais de procès ou de recours.

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

BUREAU ET ADMINISTRATION

Dans la position Bureau et administration, les coûts totaux sont inférieurs de CHF 74'443 par rapport au budget. Des économies ont surtout été réalisées au niveau du matériel de bureau (- CHF 25'770), des ports et du téléphone (- CHF 7'378), des traductions (- CHF 34'399) et des diverses charges administratives (- CHF 4'697).

FRAIS DE BUREAUX

Grâce à une réduction rétroactive et temporaire du loyer (- CHF 33'012) pour le siège administratif à Berne, le résultat de la position Frais de bureaux présente une amélioration de CHF 34'119 par rapport au budget.

COÛTS ARBITRAGE

Les dépenses dans le domaine Coûts arbitrage sont inférieures de CHF 366'925 par rapport aux prévisions. Ces économies sont exclusivement dues aux coûts d'exploitation moins élevés de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR).

INDEMNITÉS DES DROITS D'AUTEURS

Les versements effectués au titre des indemnités provenant des droits d'auteurs TV et marketing présentent un montant inférieur de CHF 33'000 par rapport au budget. Le fait que certains clubs de Challenge League ne remplissent pas toutes les exigences techniques (composition du staff des entraîneurs) a entraîné le versement d'indemnités plus basses que ce qui était prévu au budget.

DIVERS COÛTS DE GESTION COMPÉTITION

Étant donné que les frais de compétition ont été nettement moins élevés que ce qui était budgété (- CHF 26'091) et que des économies ont également été réalisées dans le domaine des inspections des stades (- CHF 14'885), de l'analyse du jeu (- CHF 4'686) et de l'élaboration des calendriers (- CHF 7'796), les dépenses totales pour les divers coûts de gestion compétition ont été de CHF 53'458 inférieures aux prévisions.

RECETTES

ÉMOLUMENTS

Les recettes issues des amendes découlant de décisions des arbitres (+ CHF 1'100) ainsi que des autorités (+ CHF 90'100) ont nettement dépassé les attentes. Grâce à une contribution réduite de CHF 200'000 au Fonds de sécurité, les recettes dépassent de CHF 291'200 le montant budgété.

RECETTES DIVERSES

Un excédent de recettes de CHF 65'589 a été enregistré par rapport au montant budgété. Cette amélioration est due aux recettes plus élevées provenant de la contribution de l'UEFA pour la procédure des licences (+ CHF 5'926), aux autres recettes (+ CHF 41'065) ainsi qu'à la taxe de participation plus élevée versée par le FC Vaduz/LFV (+ CHF 18'598).

SITUATION FINANCIÈRE

La Swiss Football League continue de bénéficier d'une situation financière stable. Pour l'avenir, il sera primordial que la SFL puisse enregistrer des recettes supplémentaires substantielles et que la priorité soit accordée à la discipline en matière de coûts.

Également pour la saison 2020/21, la ligue a pu verser aux clubs une indemnisation plus élevée que le montant budgété (CHF 1'158'997) grâce à l'excédent de recettes et à une baisse des coûts. Ce versement a représenté un montant de CHF 2'999'457 (+ CHF 1'840'460).

Un excédent de CHF 2'950'000 provenant du Fonds de l'équipe nationale a été redistribué aux clubs. Le capital-propre s'élève désormais à 639'377 (CHF 634'377 l'an passé), et les liquidités étaient de CHF 4'399'910 au moment de la clôture de l'exercice.

COLLABORATEURS DE LA SFL

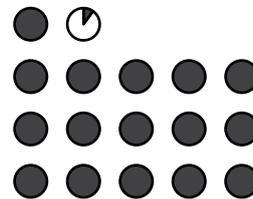
À la fin de l'année sous rapport, soit le 30 juin 2021, la Swiss Football League employait 15 collaboratrices et collaborateurs. En moyenne sur toute la saison 2020/21, la SFL a employé 14,2 équivalents plein temps (16,1 l'an passé).

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un aspect essentiel de toute activité commerciale. Grâce à leur identification, leur analyse, leur pilotage et leur surveillance, les risques les plus importants peuvent être reconnus, respectivement minimisés autant que possible.

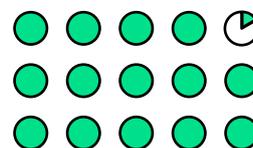
La gestion des risques de la Swiss Football League comprend des facteurs internes et externes (e.a. l'évolution nationale et internationale du football professionnel, l'évaluation de l'environnement des entreprises). Sont également intégrés dans l'évaluation des risques, les données financières calculées selon le CO, ainsi que les indicateurs de risque, basés sur les exigences réglementaires.

ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS À LA SFL



SAISON 2019/20

16,1



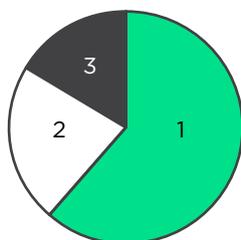
SAISON 2020/21

14,2

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

INDEMNITÉS AUX CLUBS 2021/22 POUR LE DOMAINE DE LA FORMATION



TOTAL

CHF 6'195'000

LABEL DE FORMATION (1)

CHF 3'810'000

FOOTECO (2)

CHF 1'385'000

CRITÈRES D'EFFICACITÉ (3)

CHF 1'000'000

Le système de contrôle interne (SCI) est régulièrement examiné par la direction ainsi que par l'organe de révision.

PÉRISIONS (PERSPECTIVES D'AVENIR) Évolution attendue et prévision jusqu'à l'été 2025

La SFL a mis au concours ses droits médiatiques mondiaux (soit nationaux et internationaux) à partir de la saison 2021/22 dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouverte, transparente et non discriminatoire. Cet appel d'offres portait sur les droits audiovisuels de tous les matches des deux plus hautes divisions de la SFL (Super League et Challenge League, barrage compris) pour les saisons 2021/22 et suivantes et il a débuté le 14 septembre 2020 avec l'envoi des documents d'appel d'offres.

En décembre 2020, le comité de la SFL a pu conclure de nouveaux contrats pour les droits médiatiques. A cette fin, une procédure d'adjudication approfondie a été menée conformément aux dispositions du droit de la concurrence. Le partenaire contractuel le plus important est blue Entertainment AG. Les droits ont été attribués pour une période de quatre ans à compter de la saison 2021/22.

Le produit de la vente des droits TV et marketing pour la période 2021/22 à 2024/25 s'élèvera désormais à environ 36 millions de francs suisses par saison (contre 40 millions auparavant). Pour la commercialisation des droits publicitaires commercialisables de manière centralisée de la SFL, Ringier Sports AG versera un montant annuel fixe à partir de la saison 2021/22 et suivantes. Si les recettes brutes stipulées dans le contrat avec Ringier Sports AG sont dépassées, la SFL recevra à l'avenir une part de l'excédent des recettes (Revenue Shares).

La clôture de l'exercice pour la saison 2020/21 a donc eu lieu pour la quatrième et dernière fois selon les conditions-cadres du contrat arrivant à terme le 30.06.2021.

En principe, il est prévu de conserver le modèle éprouvé pour le versement des indemnités provenant des droits d'auteurs sur la télévision et le marketing. Afin d'offrir aux clubs la plus grande sécurité possible en matière de planification, les indemnités de solidarité, le trophée fair-play et les exigences techniques de la Challenge League ont été repris en l'état dans la clé de distribution 2021+. La baisse des revenus provenant de la commercialisation centrale des droits de sponsoring et médiatiques 2021+ par rapport

aux revenus précédents sera absorbée par une distribution moins élevée au niveau des primes de classement. A l'avenir, les recettes supplémentaires provenant du sponsoring ou des indemnités supplémentaires seront versées dans la prime de classement conformément à la décision du comité. Enfin, la répartition en pour cent des montants entre la Super League (78,5%) et la Challenge League (21,5%) sera également maintenue durant la nouvelle période contractuelle.

BUDGET 2021/22

L'établissement du budget a une nouvelle fois été avancé en vue de la saison 2021/22. Les prévisions pour 2021/22 ont été adoptées lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SFL du 19 mai 2021. A cet effet, les incertitudes persistantes en rapport avec la pandémie de Covid-19 et l'évolution ainsi que les répercussions financières en découlant ont été évaluées au mieux. Pour la première fois, le rendement a été calculé en fonction des revenus générés par les droits TV et marketing pour la période de 2021/22 à 2024/25.

Le compte d'exploitation ordinaire 2021/22 prévoit des recettes de CHF 38'194'500 et des dépenses de CHF 38'189'500 avec un bénéfice de CHF 5'000. Il comprend des indemnités exceptionnelles prévues à hauteur de CHF 686'250, selon décision du comité SFL.

Le budget du compte d'exploitation extraordinaire 2021/22 prévoit des dédommagements pour la relève d'un montant de CHF 6'195'000 en faveur des clubs (soit CHF 3'810'000 pour le label de formation, CHF 1'385'000 pour Footeco ainsi qu'un million de francs en fonction des critères d'efficacité).

Un montant de CHF 2'850'000 versé par la Société du Sport-Toto a été inscrit au budget. Le montant provenant du Fonds de formation destiné à présenter un compte équilibré est budgété à CHF 3'579'000.

Les recettes prévisibles provenant de la Solidarité UEFA Champions League de CHF 1'000'000 sont également inscrites dans ce compte. Après le versement de CHF 700'000 au Fonds de formation, un montant de CHF 300'000 sera reversé aux clubs de Super League qui n'ont pas participé à la phase de groupes des compétitions UEFA durant la saison 2020/21.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de la
Swiss Football League, Berne

Berne, le 22 octobre 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Suisse Football League comprenant le bilan, le compte d'exploitation ordinaire, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021.

Responsabilité du comité SFL

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité SFL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité SFL est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



2

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité SFL.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Stefan Schmid
Expert-réviseur agréé

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2020/21 avec budget 2021/22

	COMPTES 2020/21	BUDGET 2020/21	COMPTES 2019/20	BUDGET 2021/22
Cotisations des clubs	150'000	150'000	150'000	150'000
Rétrocessions sur la redevance ASF	55'000	55'000	55'000	55'000
Contribution du Fonds de l'équipe nationale	0	0	0	0
COTISATIONS	205'000	205'000	205'000	205'000
Amendes	491'200	400'000	655'580	450'000
Report dans le Fonds de sécurité	-200'000	-400'000	-350'000	-372'000
ÉMOLUMENTS	291'200	0	305'580	78'000
Taxes administratives	71'140	65'000	83'970	70'000
RÉPARTITIONS	71'140	65'000	83'970	70'000
Droits d'auteur TV et marketing	39'578'748	39'578'748	39'579'622	35'850'000
Licences UEFA, contribution UEFA	215'926	210'000	274'615	260'000
Taxe de participation FC Vaduz / LFV	1'393'598	1'375'000	722'925	551'500
Autres recettes	661'065	620'000	638'928	400'000
Droits TV internationaux	620'000	620'000	590'000	700'000
RECETTES DIVERSES	42'469'337	42'403'748	41'806'090	37'761'500
RECETTES NETTES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	43'036'677	42'673'748	42'400'640	38'114'500

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE 2020/21 avec budget 2021/22

	COMPTES 2020/21	BUDGET 2020/21	COMPTES 2019/20	BUDGET 2021/22
Salaires	1'959'866	1'985'000	1'816'587	1'845'000
Travaux de tiers	163'233	140'000	79'500	110'000
Indemnités de frais	136'064	185'000	183'828	175'000
AVS, CAF et AC	157'348	161'000	152'185	155'000
Assurances du personnel	21'420	25'000	24'547	25'000
Caisse de retraite	203'922	207'000	204'943	200'000
Formation	7'347	12'000	11'960	12'000
Frais divers du personnel	5'329	20'000	18'567	20'000
FRAIS DE PERSONNEL	2'654'530	2'735'000	2'492'117	2'542'000
Assemblée générale / Conférence des présidents	21'123	40'000	40'687	40'000
Comité	270'713	295'000	325'362	250'000
Commission de transfert	1'000	5'000	2'500	5'000
Commission de conciliation	0	3'000	0	3'000
Autorités disciplinaires	32'804	75'000	55'886	65'000
Commission des licences	39'428	40'000	9'859	40'000
Administration des licences	19'200	20'000	1'881	20'000
Fiduciaire pour les licences	85'875	140'000	109'250	140'000
Experts pour les licences	19'725	25'000	22'964	25'000
Autorité de recours pour les licences	-443	15'000	0	5'000
Tribunal de recours	0	5'000	2'457	5'000
Conférences diverses	7'808	35'000	32'577	50'000
Etudes internes	0	5'000	0	5'000
European Leagues	47'450	65'000	57'049	57'000
Charges sociales pour les membres	29'677	30'000	28'941	27'500
FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES / CONSEILS	574'359	798'000	689'413	737'500
Événements	32'694	0	397'512	50'000
Archives / Statistiques	1'083'429	1'090'001	1'087'597	1'112'000
Centre technique	255'236	422'000	408'580	232'000
Branding (marque)	40'197	55'000	56'036	110'000
Hospitalité	13'150	110'000	45'131	110'000
Divers coûts de mise en vigueur	66'363	95'000	90'774	115'000
Communication/Internet	347'386	393'000	378'185	494'000
Subvention pour responsabilité sociale	30'000	30'000	87'690	30'000
DÉP. MARKETING, MÉDIAS, PR	1'868'455	2'195'001	2'551'505	2'253'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2020/21 avec budget 2021/22

	COMPTES 2020/21	BUDGET 2020/21	COMPTES 2019/20	BUDGET 2021/22
Assurances choses et RC	51'414	53'000	51'520	52'000
Indemnités à la SUIISA	23'650	19'750	19'675	19'750
TVA, réduction de l'impôt préalable	2'271	20'000	6'350	15'000
ASSURANCES ET TAXES	77'335	92'750	77'545	86'750
Travaux juridiques	24'462	25'000	82'467	30'000
Frais de procédure / Frais de recours	0	25'000	0	20'000
TRAVAUX JURIDIQUES	24'462	50'000	82'467	50'000
Matériel de bureau / Imprimés	14'230	40'000	27'392	40'000
Informatique	66'989	70'000	56'284	62'500
Rapport annuel	32'088	30'000	54'463	32'500
Ports, téléphone, téléfax	25'622	33'000	27'777	29'000
Cotisations, littérature spécialisée	1'419	1'500	1'345	1'500
Comptabilité	102'000	102'000	84'000	102'000
Coûts conseils TVA	0	3'000	0	3'000
Révision des comptes	26'805	25'000	23'650	25'000
Traductions	15'601	50'000	46'028	40'000
Frais divers d'administration	303	5'000	640	5'000
BUREAU ET ADMINISTRATION	285'057	359'500	321'579	340'500
Location, énergie, nettoyage	161'800	195'000	175'421	195'000
Installations pour les bureaux	14'081	15'000	29'293	10'000
FRAIS DE BUREAUX	175'881	210'000	204'714	205'000
Cadeaux aux champions, distinctions	9'005	12'500	8'678	12'500
Articles souvenirs / Cadeaux	7'155	15'000	5'160	10'000
Autres distinctions	5'912	5'000	3'365	5'000
CADEAUX ET REPRÉSENTATION	22'072	32'500	17'203	27'500
Arbitrage ASF	2'750'000	2'750'000	2'750'000	2'750'000
Assistance Vidéo à l'Arbitrage (VAR)	883'075	1'250'000	1'231'353	900'000
COÛTS ARBITRAGE	3'633'075	4'000'000	3'981'353	3'650'000

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2020/21 avec budget 2021/22

	COMPTES 2020/21	BUDGET 2020/21	COMPTES 2019/20	BUDGET 2021/22
Prime fixe SL	18'000'000	18'000'000	18'000'000	18'000'000
Prime de classement SL	6'000'000	6'000'000	6'000'000	3'252'000
Prime fixe ChL	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
Prime de classement ChL	997'000	1'000'000	997'000	500'000
Indemnité selon exigences techniques ChL	470'000	500'000	455'000	250'000
Trophée du fairplay SL	100'000	100'000	100'000	100'000
Trophée du fairplay ChL	100'000	100'000	100'000	100'000
INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS	30'667'000	30'700'000	30'652'000	27'202'000
Elaboration des calendriers	12'204	20'000	19'500	15'000
Frais de compétition	3'909	30'000	29'397	30'000
Inspections des stades/CTJ	55'115	70'000	62'080	45'000
Convention avec la Première Ligue	0	0	500'000	0
Analyse du jeu	137'314	142'000	94'090	142'000
DIVERS COÛTS DE GESTION COMPÉTITION	208'542	262'000	705'067	232'000
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	37'536'238	38'699'751	39'282'846	34'784'250

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2020/21 avec budget 2021/22

	COMPTES 2020/21	BUDGET 2020/21	COMPTES 2019/20	BUDGET 2021/22
Amortissements et corrections de valeur sur positions du capital immobilisé	63'719	72'000	95'610	96'000
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR SUR POSITIONS DU CAPITAL IMMOBILISÉ	63'719	72'000	95'610	96'000
Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)	1'063	1'000	1'001	1'000
Coûts mandat de gestion CS	73'375	72'000	64'994	72'000
DÉPENSES FINANCIÈRES	74'438	73'000	65'995	73'000
Recettes de titres	297'172	80'000	86'952	80'000
REVENU FINANCIER	297'172	80'000	86'952	80'000
Indemnités selon décision du Comité SFL	2'999'457	1'158'997	537'643	686'250
CHARGES/DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	2'999'457	1'158'997	537'643	686'250
COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0	0	0
Impôts	467	10'000	8'381	8'000
IMPÔTS DIRECTS	467	10'000	8'381	8'000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5'000	5'000	5'000	5'000

BILAN

	30.06.2021		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
ACTIFS				
↓				
ACTIF MOBILISÉ				
Caisse	466,80		74,00	
Compte de chèques postaux	270'653,65		207'904,20	
Banques	4'128'790,45		12'208'818,09	
LIQUIDITÉS	4'399'910,90		12'416'796,29	
Débiteurs	40'510,35		266'774,00	
CRÉANCES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	40'510,35		266'774,00	
Autres créances à court terme	1'660'922,55		1'106'345,50	
Compte courant à l'ASF	142'538,09		passifs	
Avoir clubs SFL	102'432,05		132'419,60	
Ducroire	-82'600,00			
AUTRES CRÉANCES À COURT TERME	1'823'292,69		1'238'765,10	
Actifs transitoires	178'703,45		119'511,75	
Actifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers	2'450'000,00		719'397,93	
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	2'628'703,45		838'909,68	
TOTAL ACTIF MOBILISÉ	8'892'417,39		14'761'245,07	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Titres	6'362'267,59		6'651'747,83	
INVESTISSEMENT FINANCIER	6'362'267,59		6'651'747,83	
Mobilier secrétariat	101'651,96		127'064,96	
Bandes tournantes	1,00		1,00	
Informatique	57'459,02		95'765,07	
MATÉRIEL, BIENS, CHOSES	159'111,98		222'831,03	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6'521'379,57		6'874'578,86	
TOTAL ACTIFS	15'413'796,96		21'635'823,93	

BILAN

	30.06.2021		ANNÉE PRÉCÉDENTE	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
PASSIFS				
↓				
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME				
Créanciers		220'954,86		602'243,77
ENGAGEMENTS APRÈS LIVRAISON/PRESTATION		220'954,86		602'243,77
Compte courant à l'ASF		actifs		162'723,81
Créances envers les clubs de la SFL		54'744,14		68'284,97
Autres créances à court terme		0,00		15'515,50
AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME		54'744,14		246'524,28
Passifs transitoires		3'227'930,24		2'522'396,67
Passifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers		6'129'886,60		12'376'755,87
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS		9'357'816,84		14'899'152,54
CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME				
Fonds de l'équipe nationale		2'533'700,30		2'563'700,30
Fonds de formation		2'329'007,50		2'411'279,37
Fonds capital III: Sécurité		278'196,77		278'547,12
CAPITAL DES FONDS		5'140'904,57		5'253'526,79
TOTAL CAPITAL ÉTRANGER		14'774'420,41		21'001'447,38
CAPITAL PROPRE				
Capital		639'376,55		634'376,55
CAPITAL PROPRE		639'376,55		634'376,55
TOTAL CAPITAL PROPRE		639'376,55		634'376,55
TOTAL PASSIFS		15'413'796,96		21'635'823,93

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	30.06.2021	30.06.2020
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
↓		
Résultat de l'exercice	5'000,00	5'000,00
Amortissements	63'719,05	95'609,62
Plus-values (-) et moins-values (+) sur investissements	-192'666,26	-6'925,70
Augmentation (-)/diminution (+) Créances livraison/prestation	226'263,65	-245'036,32
Augmentation (-)/diminution (+) Autres créances à court terme	-667'127,59	-68'154,71
Augmentation (-)/diminution (+) Comptes de régularisation actifs	-1'789'793,77	-239'313,63
Augmentation (+)/diminution (-) Engagements livraison/prestation	-298'688,91	-806'574,05
Augmentation (+)/diminution (-) Autres engagements à court terme	-191'780,14	116'747,19
Augmentation (+)/diminution (-) Comptes de régularisation passifs	-5'541'335,70	7'685'068,71
Augmentation (+)/diminution (-) Provisions	0,00	0,00
Augmentation (+)/diminution (-) Capital des fonds	-112'622,22	-1'654'604,91
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-8'499'031,89	4'881'816,20
Investissements en matériel, biens, choses (y compris véhicules)	0,00	-205'730,50
Investissements en placements financiers	-1'260'757,25	-3'996'143,93
Désinvestissements de placements financiers	1'742'903,75	1'269'463,30
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	482'146,50	-2'932'411,13
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0,00	0,00
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-8'016'885,39	1'949'405,07
JUSTIFICATIFS DES LIQUIDITÉS		
Liquidités au début de l'exercice	12'416'796,29	10'467'391,22
Variation nette des liquidités	-8'016'885,39	1'949'405,07
Liquidités à la fin de l'exercice	4'399'910,90	12'416'796,29

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRÉCISIONS CONCERNANT LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Les présents comptes ont été établis selon les directives du droit comptable suisse et en particulier selon l'article concernant la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

La présentation des comptes exige du Comité et de la direction des estimations et des jugements pouvant avoir une certaine influence sur le montant des valeurs patrimoniales, les engagements et les obligations éventuelles au moment de l'établissement du bilan, mais aussi sur les charges et les produits de l'exercice en question. Dans ce contexte, il est laissé à l'appréciation du Comité et de la direction de décider de l'utilisation des marges de manoeuvres légales en matière d'évaluation et de comptabilisation.

2. BASES D'ÉVALUATION

Devises étrangères

En ce qui concerne la conversion des devises étrangères, on applique pour le bilan les cours d'une date précise alors que pour la consolidation des transactions du cours de l'année, on applique les cours moyens.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont présentées à leur valeur nominale. Les risques prévisibles en rapport avec certaines créances sont pris en compte par des ducroires correspondants basés sur les expériences faites. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été fait.

Actifs financiers

Les titres acquis après le 1^{er} juillet 2019 sont évalués à la date de clôture du bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeurs nécessaires. Les actifs financiers non cotés en bourse ou sans valeur boursière sont également présentés à leur valeur d'acquisition moins leur correctif de valeur. Aucune réserve pour fluctuations n'a été constituée.

Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations mobilières et matérielles sont présentées à leur valeur d'acquisition moins l'amortissement et le correctif de valeur. Les amortissements effectués correspondent aux taux fiscaux d'amortissement appliqués.

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom, forme juridique, siège

La Swiss Football League est une association au sens des art. 60 ss du Code civil suisse (CC), avec siège à Berne.

4. COMPLÉMENTS À CERTAINES POSITIONS FIGURANT AU BILAN ET AU COMPTE D'EXPLOITATION

4.1 Investissements financiers	30.06.2021	30.06.2020
Titres au 01.07.	6'651'748	3'918'142
Acquisitions	1'260'757	3'996'144
Cessions et remboursements	-1'742'903	-1'269'463
Plus-values boursières réalisées	192'711	28'016
Moins-values réalisées	-45	-21'091
Plus-/moins-values non réalisées	0	0
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS	6'362'268	6'651'748

4.2 Comptes de régularisation actifs

Charges payées qui se rapportent à l'exercice suivant ou revenus ouverts pour la période en cours.

	30.06.2021	30.06.2020
Créance ouverte ASF; UEFA EURO 2020	2'200'000	0
Créance ouverte ASF; paquet de stabilisation 2021	130'167	0
Partie de recettes brutes ASF; délimitation nouveau contrat 2019	250'000	250'000
Divers décomptes ouverts	48'536	588'909
TOTALE DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	2'628'703	838'909

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.3 Comptes de régularisation passifs

Produits facturés et versements reçus pour périodes postérieures:

	30.06.2021	30.06.2020
Swisslos / Société du Sport-Toto	1'616'676	1'542'997
Sponsoring montant déjà reçu de TP Konami	130'800	0
Bonus/paiement de performance du personnel SFL	120'000	20'000
Paiement en suspens Footeco 2e tour	0	24'250
Paiement en suspens Label de formation 2e tour	0	57'400
Paiement en suspens aux clubs, primes de classement	0	6'997'000
Paiement en suspens aux clubs, trophée fair-play	0	200'000
Paiement en suspens aux clubs, critères d'efficacité	0	999'999
Paiement en suspens aux clubs, sécurité	0	537'643
Paiement en suspens à Hawk Eye, Angleterre	0	126'082
Paiement en suspens aux clubs, promotion de la relève	2'999'457	0
Paiement en suspens aux clubs, excédents du Fonds de l'équipe nationale	2'950'000	2'700'000
Paiement en suspens à l'ASF pour les arbitres	180'429	180'855
Paiement en suspens à Deltatre AG, Allemagne	33'923	32'934
Paiement en suspens à Nielsen Sports, Allemagne	57'800	0
Paiement en suspens à Yoveo AG	35'264	0
Paiement en suspens à Sportec, Allemagne	33'923	0
Paiement en suspens à Koch Kommunikation AG	76'180	0
Dommages du COVID-19/risques/paquet de stabilisation 2020/21	779'992	0
Video Assistant Referee (VAR) / Numérisation SFL 2.0	100'000	227'581
Obligations diverses en suspens	243'372	352'412
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS	9'357'816	14'899'153

4.4 Fonds de l'équipe nationale

	30.06.2021	30.06.2020
RECETTES		
↓		
Quote-part facture EN ASF	1'750'000	1'750'000
Quote-part facture EN ASF EURO 2020 / CdM 2018	2'200'000	38'568
DÉPENSES		
↓		
Virement au Fonds de formation	-1'030'000	0
Utilisation de l'excédent, selon décision du Comité	-2'950'000	-2'700'000
SOLDE DU FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE	2'533'700	2'563'700

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.5 Fonds de formation	30.06.2021	30.06.2020
RECETTES		
↓		
Contributions de formation	1'034'625	1'091'250
Contribution de solidarité UEFA Champions League	700'000	700'000
Allocation du Fonds de l'équipe nationale	1'030'000	0
Allocation du Compte d'exploitation ordinaire	0	0
DÉPENSES		
↓		
Contribution au Compte d'exploitation extraordinaire	-2'846'897	-2'531'325
SOLDE DU FONDS DE FORMATION	2'329'007	2'411'279

4.6 Fonds de sécurité	30.06.2021	30.06.2020
RECETTES		
↓		
Quote-part des amendes du Compte d'exploitation ordinaire	200'000	350'000
DÉPENSES		
↓		
Dépenses diverses, sécurité et domaines des fans	-166'009	-267'609
Inspections de sécurité	-34'341	-85'489
SOLDE DU FONDS DE SÉCURITÉ	278'197	278'547

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.7 Compte d'exploitation extraordinaire 2020/21	COMPTES 2020/21	COMPTES 2019/20
RECETTES		
↓		
Contribution de la Société du Sport-Toto	3'159'673	2'967'759
Contribution du Fonds de formation	2'846'897	2'531'325
Solidarité UEFA Champions League	1'265'880	4'754'204
TOTAL RECETTES	7'272'450	10'253'288
DÉPENSES		
↓		
Solidarité UEFA Champions League	1'265'880	4'754'204
DÉPENSES POUR SL ET CHL	1'265'880	4'754'204
Remboursement des frais d'arbitres M-21	103'190	75'385
Frais de personnel	47'696	43'036
Séances et inspections Commission de formation	17'689	16'221
Outils électroniques pour le Label de formation	5'794	11'588
Pertes sur débiteurs	82'600	0
DÉPENSES POUR RELÈVE M-21	256'969	146'230
Projet «Partenariats»	3'539'317	3'244'855
Footeco	1'210'300	1'108'000
Critères d'efficacité	999'984	999'999
INDEMNITÉS LABEL DE FORMATION SL ET CHL	5'749'601	5'352'854
TOTAL DÉPENSES	7'272'450	10'253'288
RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5. AUTRES INDICATIONS	30.06.2021	30.06.2020
5.1 Reliquat d'engagements résultant d'engagements de leasing	12'343	22'628
5.2 Emplois à plein temps en moyenne annuelle	14,2	16,1
5.3 Libération de réserves latentes	0	0
5.4 Honoraires de l'organe de révision	26'805	18'650
5.5 Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance	0	0

EVÉNEMENTS NOTOIRES APRÈS LE JOUR D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN

Après le jour d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le Comité, aucun événement notoire qui devrait être rendu public et qui pourrait relativiser la pertinence des comptes bouclés au 30.06.2021 ne s'est produit.